

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 23  
- votants par procuration 5  
- absent 1  
- total des votants 28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 3 février 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

**Absente :**

Mme Lesline BOIXEL, Conseillère Municipale.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Mourad BETTAHAR est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.06/01.20**

**Objet :**

**Délibération rectificative**

**Acquisition par la Ville de Lillebonne auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie des parcelles cadastrées BD N°33 et N°105, situées Hameau du Becquet - lieudit les Aulnes**

**Délibération n°: D.06/01.20**

**Objet : Délibération rectificative**

**Acquisition par la Ville de Lillebonne auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie des parcelles cadastrées BD N°33 et N°105, situées Hameau du Becquet - lieudit les Aulnes**

Monsieur WALCZAK rappelle que par délibération n°D.83/09.19, le Conseil Municipal du 26 septembre 2019, a autorisé l'acquisition par la Ville de Lillebonne de deux parcelles de terrain cadastrées BD n°33 et n°105, situées Hameau du Becquet - lieudit les Aulnes pour un montant de 9 200 €.

Faute de précision, ce montant a été considéré, selon l'usage habituel, comme étant un montant TTC. Or, celui-ci s'entendait en HT. De ce fait, la trésorerie demande qu'une délibération rectificative soit prise afin de requalifier ledit montant.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la délibération n°D.83/09.19 du Conseil Municipal du 26 septembre 2019, autorisant l'acquisition par la Ville de Lillebonne des terrains cadastrés parcelles BD n°33 et n°105 au prix de 9 200 €,

Considérant qu'il convient de préciser que le montant s'entend en HT et qu'il est nécessaire, par conséquent, que le Conseil Municipal adopte une délibération rectificative,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la présente délibération rectificative,
- d'autoriser, pour un montant de 9 200 € HT, l'acquisition par la Ville de Lillebonne auprès de l'EPFN, des parcelles de terrain cadastrées BD N°33 et N°105, d'une surface totale de 16 678 m<sup>2</sup>, situées Hameau du Becquet - lieudit Les Aulnes ; les frais d'acquisition étant pris en charge par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

*Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville*

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,

